Informations de base

1998/0178(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale" **Subject** 3.30.25.02 Programmes et plans d'action sur l'information 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	MALERBA Franco E. (UPE)	28/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GHILARDOTTI Fiorella (PSE)	01/09/1998
RELA Relations économiques extérieures	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	23/07/1998
DEVE Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme	KARAMANOU Anna (PSE)	25/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2158	1999-01-25
Recherche	2154	1998-12-22
Recherche	2123	1998-10-13
Recherche	2109	1998-06-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0305	Résumé
22/06/1998	Débat au Conseil		
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Débat au Conseil		
26/11/1998	Vote en commission		Résumé
26/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0452/1998	
14/12/1998	Débat en plénière		
25/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0178(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10320

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0452/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0004	26/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0726/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0025-0072	15/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0305	10/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1140/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0123	10/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0168
JO L 064 12.03.1999, p. 0020 Résumé

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale"

1998/0178(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Franco MALERBA (PPE, I) sur un programme spécifique de RDT dans le domaine "Société de l'information conviviale". Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (857 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (2 743 millions d'écus), soit un total de 3 600 millions d'écus. Le Parlement a mis l'accent sur la nécessité de faciliter la participation des PME et de tenir compte de la politique communautaire d'égalité des chances lors de l'application du programme.

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale"

1998/0178(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) dans le domaine "Société de l'information conviviale". CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre de RDT, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique relatif au thème "Société de l'information conviviale" pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 3925 millions d'écus (853,4 millions d'écus pour la période 1998-1999; 3071,6 millions d'écus pour la période 2000-2002). Le programme proposé est articulé autour: a) de quatre actions clés: - systèmes et services pour le citoyen: santé, besoins particuliers des personnes âgées et handicapées, administrations, environnement, transport et tourisme; - nouvelles méthodes de travail et commerce électronique: outils de travail flexibles, mobiles et à distance; systèmes de gestion pour les fournisseurs et les consommateurs; sécurité des informations; - contenu et outils multimédias: édition électronique interactive et contenu numérique culturel; éducation et formation; technologies liées au langage humain; accès, filtrage, analyse et traitement de l'information; - technologies et infrastructures essentielles: technologies de traitement et de gestion de l'information, des communications et des réseaux; technologie et ingénierie des logiciels, systèmes et services; technologies de simulation et de visualisation en temps réel et à grande échelle; communications et systèmes mobiles et personnels; périphériques; micro-électronique; b) d'activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: technologies futures et émergentes; c) de mesures de soutien aux infrastructures de recherche: mise en réseau de la recherche.

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "société de l'information conviviale"

1998/0178(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Société de l'information conviviale" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/168/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 3 600 millions d'euros (857 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 2 743 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros). a) actions clés: - systèmes et services pour le citoyen: santé, personnes âgées et handicapées, administrations, environnement, transport et tourisme: 646 - nouvelles méthodes de travail et commerce électronique: 547 - contenu et outils multimédias: 564 - technologies et infrastructures essentielles: 1 363 b) activités de recherche et de développement technologique à caractère générique (technologies futures et émergentes): 319 c) soutien aux infrastructures de recherche (mise en réseau de la recherche): 161.